

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES RÉGIONS RESSOURCES

Le Nord-du-Québec

Un maillon essentiel
de notre économie

Québec 

Ministère des Finances
Ministère des Régions

Le Nord-du-Québec
ISBN 2-550-37279-4
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Date de parution : Juin 2001

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre à la région du Nord-du-Québec et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site Internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca ou auprès de Communication-Québec, au (819) 763-3241.

PRÉSENTATION

Par la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Et le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport

Le Québec a enregistré une forte croissance économique au cours des dernières années. Bien que toutes les régions du Québec en aient profité, les régions ressources comme celle du Nord-du-Québec, dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

De tels écarts, même s'ils ne sont pas nouveaux, demeurent inacceptables, et cela d'autant plus que le Nord-du-Québec offre des potentiels de développement très importants qui, mieux exploités, pourraient lui permettre de bénéficier d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

*Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion de donner, à cet égard, un coup de barre majeur. Le gouvernement présente donc une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires, adaptées aux besoins et priorités du Nord-du-Québec et des autres régions ressources. Au total, c'est un montant de plus de 100 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition de la région du Nord-du-Québec, au cours des trois prochaines années.*

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie du Nord-du-Québec. Le gouvernement met en place, en ce sens, un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation pour l'ensemble du Nord-du-Québec. De plus, le gouvernement instaure l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans.

Le gouvernement apporte également un soutien budgétaire significatif visant à favoriser la deuxième et troisième transformation du bois en région et à développer de nouvelles productions. Il apporte un soutien important au développement de l'industrie touristique régionale, principalement dans la consolidation des pourvoies, la consolidation de l'offre de produits touristiques et l'amélioration des infrastructures de services.

Le développement des parcs dans le Nord-du-Québec est aussi au cœur des préoccupations de l'État. La création de nouveaux espaces protégés permettra à la fois d'accroître la participation du Nord-du-Québec au réseau des parcs québécois et de préserver des écosystèmes sensibles du territoire nordique.

Il prévoit également investir des sommes importantes dans le développement de créneaux à fort potentiel de développement pour la région du Nord-du-Québec : la biomasse, les énergies renouvelables, l'aquaculture et l'agriculture dans des milieux à conditions contrôlées.

En deuxième lieu, le gouvernement entend soutenir, de manière particulière, le développement durable des ressources forestières qui constituent la base économique de la partie sud de la région du Nord-du-Québec. Une série de mesures visant à relancer l'industrie minière du Nord-du-Québec seront également mises de l'avant. Un soutien financier important sera consenti aux entreprises afin de favoriser la réalisation de travaux de prospection et d'exploration minière. Une aide financière sera aussi accordée pour l'élaboration d'études technico-économiques ou visant l'innovation technologique.

De plus, le gouvernement entend appuyer les PME déjà présentes dans le Nord-du-Québec et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant le financement. Parmi les mesures les plus importantes, le gouvernement renforce la capacité d'action des centres locaux de développement du Nord-du-Québec, élargit le programme de soutien aux projets économiques aux régions ressources dont le Nord-du-Québec, facilite la capitalisation des PME et des coopératives par la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins et adopte des mesures pour soutenir l'entrepreneuriat féminin et l'embauche de jeunes diplômés.

Enfin, le gouvernement, sensible aux particularités de la région, mettra en œuvre deux mesures particulières. La première est destinée aux municipalités et vise la création immédiate d'emplois par la réalisation de travaux afin d'améliorer l'environnement, les infrastructures récréotouristiques et urbaines. La deuxième concerne le soutien financier aux deux comités consultatifs de l'environnement du

Nord-du-Québec qui ont été constitués en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

*En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prolonge et renforce les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Avec le **Budget 2001-2002**, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique du Nord-du-Québec et des autres régions ressources afin qu'elles rejoignent l'ensemble du Québec.*

PAULINE MAROIS

GILLES BARIL

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation</i>	<i>i</i>
<i>Introduction</i>	<i>3</i>
<i>1. L'économie du Nord-du-Québec : portrait et problématiques</i>	<i>7</i>
1.1 Le portrait socio-économique du Nord-du-Québec	<i>7</i>
1.2 La structure économique du Nord-du-Québec : principales problématiques	<i>15</i>
<i>2. La stratégie de développement économique</i>	<i>23</i>
2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique du Nord-du-Québec	<i>23</i>
2.2 Un appui majeur au développement économique du Nord-du-Québec	<i>24</i>
2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie	<i>26</i>
<i>3. Des actions en faveur du développement économique du Nord-du-Québec</i>	<i>31</i>
3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique du Nord-du-Québec.....	<i>31</i>
3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources naturelles.....	<i>37</i>
3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.....	<i>41</i>
3.4 Autres mesures	<i>46</i>
<i>Conclusion</i>	<i>51</i>
<i>Annexe 1 – Description des mesures fiscales</i>	<i>57</i>
<i>Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires</i>	<i>63</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>67</i>
<i>Liste des graphiques</i>	<i>68</i>
<i>Liste des tableaux en annexe</i>	<i>69</i>

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région du Nord-du-Québec est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement aux autres régions.

L'économie du Nord-du-Québec s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur la première transformation des ressources naturelles.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, le Nord-du-Québec bénéficiera de mesures spécifiques mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**.

La stratégie vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie du Nord-du-Québec, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des priorités économiques régionales.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie trace le portrait socio-économique du Nord-du-Québec et décrit les principales problématiques de son économie.
- La deuxième partie a pour objet de présenter le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et de décrire brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique du Nord-du-Québec.

I *L'économie du
Nord-du-Québec :
portrait et
problématiques*

1. L'ÉCONOMIE DU NORD-DU-QUÉBEC : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le portrait socio-économique du Nord-du-Québec

1.1.1 Le territoire, ses habitants et la spécificité du Nord-du-Québec

Créée en 1987, la région administrative du Nord-du-Québec couvre 55 % de la superficie du Québec, soit près de 840 000 km². L'immense étendue de ce territoire, sa faible population, l'histoire millénaire des nations autochtones et celle plus récente des Jamésiens¹ ainsi que les conditions nordiques, sont autant de facteurs conférant à la région du Nord-du-Québec un statut inédit au sein de l'ensemble du territoire québécois.

Trois collectivités habitent la région du Nord-du-Québec : les Jamésiens, les Cris et les Inuits. Chacun de ces groupes revendique une identité construite sur leur histoire et leur culture propre, leur appartenance à un territoire et, dans le cas des citoyens cris et inuits, leur appartenance à une nation.

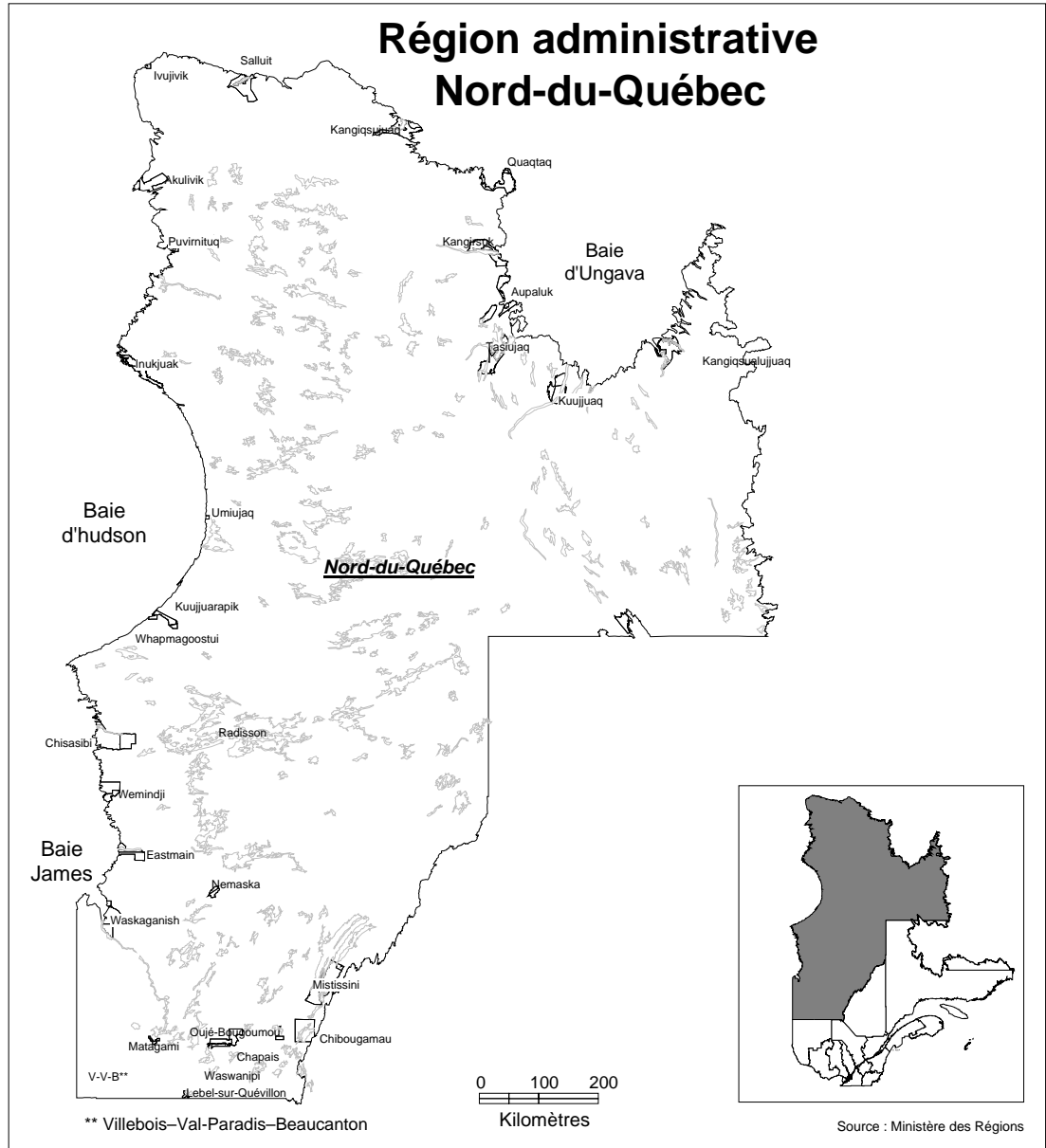
La communauté naskapie est établie à Kawawachikamach, dans la région administrative de la Côte-Nord. Bien que cette communauté n'habite pas la région Nord-du-Québec, elle y possède des droits importants consentis en vertu de la Convention du Nord-Est québécois. Plusieurs de ces droits se concrétisent dans la région Nord-du-Québec, notamment au nord du 55^e parallèle : structure municipale, siège à l'Administration régionale Kativik, terres de catégorie I et II, droits de chasse, pêche et piégeage.

Les conditions favorables à l'occupation du territoire du Nord-du-Québec étaient rassemblées, il y a environ 6 000 ans, avec les retraits du glacier Wisconsin, puis de la mer de Tyrrel. À la faveur de l'amélioration du climat et du couvert végétal, des animaux, puis des hommes ont foulé cet immense territoire en quête de nourriture. Du nord, les lointains ancêtres des Inuits ont traversé le détroit d'Hudson il y a plus de 5 000 ans. Du sud, des groupes amérindiens des Grands Lacs s'avançaient vers le nord, suivant vraisemblablement la migration des bêtes qui garantissaient leur survie.

¹ Le terme Jamésien désigne les allochtones de la région Nord-du-Québec vivant au sud du 55^e parallèle.

CARTE 1

LE NORD-DU-QUÉBEC



Au premier millénaire de notre ère, ces groupes avaient tous été supplantés, culturellement, démographiquement ou par la force, par les ancêtres directs des Inuits, des Cris et des Naskapis. Ce sont leurs descendants que les Européens ont rencontrés, il y a maintenant plus de 400 ans.

Les Jamésiens représentent le dernier groupe à venir occuper la région Nord-du-Québec. L'émergence d'activités économiques nouvelles reliées à l'exploitation de la forêt, des mines et de l'énergie hydroélectrique, entraînera, à compter des années trente et quarante, l'implantation permanente de nouveaux travailleurs venus du sud. Par ailleurs, outre les Jamésiens, une population allochtone habite le Nunavik, constituant environ 10 % de la population totale de ce territoire.

1.1.2 La démographie régionale

La démographie du Nord-du-Québec se distingue par la faible population de la région en regard de l'immensité du territoire et par des différences marquées dans l'évolution démographique des trois groupes de population formés par les Cris, les Inuits et les Jamésiens.

La population résidante du territoire correspondait, en 1996, à 0,5 % de la population du Québec, soit 38 395 habitants. Les Jamésiens représentent 48 % de cette population avec 18 331 individus. Suivent les autochtones de la nation crie qui comptent 11 349 personnes, soit 29 % du total. Enfin, le Nunavik représente 23 % de la population régionale avec 8 715 personnes.

Les courbes démographiques des nations crie et inuite affichent une tendance fortement ascendante. De 1981 à 1996, la population inuite a presque doublé. Pour la même période, la population crie a connu une augmentation de 60 %. Le taux de natalité chez ces deux nations autochtones constitue près du double de celui enregistré ailleurs au Québec. Il résulte de cette situation que les deux nations autochtones se caractérisent par une population très jeune – la population âgée de moins de 25 ans représentant, dans certaines communautés, jusqu'à 70 % de la population totale. Ce facteur de croissance positif comporte des défis énormes en matière de développement intégré et durable et de création d'emplois.

Malgré un taux de natalité plus élevé que la moyenne québécoise, la population jamésienne a décliné de 30 % durant la période 1981-1996. La fin des grands travaux de construction d'Hydro-Québec, conjuguée à la fermeture de plusieurs mines, ont déclenché des vagues successives de migration des populations jamésiennes vers d'autres régions et contribué à ce déclin démographique. Ce phénomène a engendré

d'importants effets déstructurants sur le milieu, notamment dans le secteur des services. Cette situation a aussi eu raison de la localité de Joutel et a ébranlé sérieusement les assises économiques et sociales de la localité de Radisson.

1.1.3 L'emploi

La plupart des emplois chez les autochtones se situent dans le secteur tertiaire public. Les activités porteuses de diversification économique et de création d'emplois sont le développement du commerce, le tourisme et les nouvelles activités reliées à la construction, aux communications et aux transports. L'exploitation minière et l'exploitation forestière sont aussi, pour certaines communautés, des activités économiques permettant de créer des emplois.

La prise en charge par les communautés autochtones de leur développement économique et la création d'emplois passent par une diversification des activités économiques et un élargissement du champ des emplois professionnels actuellement occupés par les autochtones. Valoriser la scolarisation et la formation professionnelle parmi les populations des communautés et supporter la création de petites entreprises privées et sociales sont des avenues à considérer.

Du côté des Jamésiens, 57 % des emplois se rattachent à des activités tertiaires, dont 18 % dans l'administration publique et 39 % dans des activités privées – commerce, transport, services aux entreprises. L'exploitation des mines et de la forêt représente toujours la base économique de la Jamésie.

Chez les Inuits, le taux de chômage était d'environ 14 % en 1996. Plus de 70 % des emplois se retrouvent dans le secteur public – administration, éducation, santé, sécurité publique, etc. L'entreprise privée inuite regroupe pour sa part l'essentiel des emplois dans les coopératives locales, au sein de la Société Makivik et ses filiales, en particulier Air Inuit et First Air, et dans le secteur minier avec l'implantation de la mine Raglan.

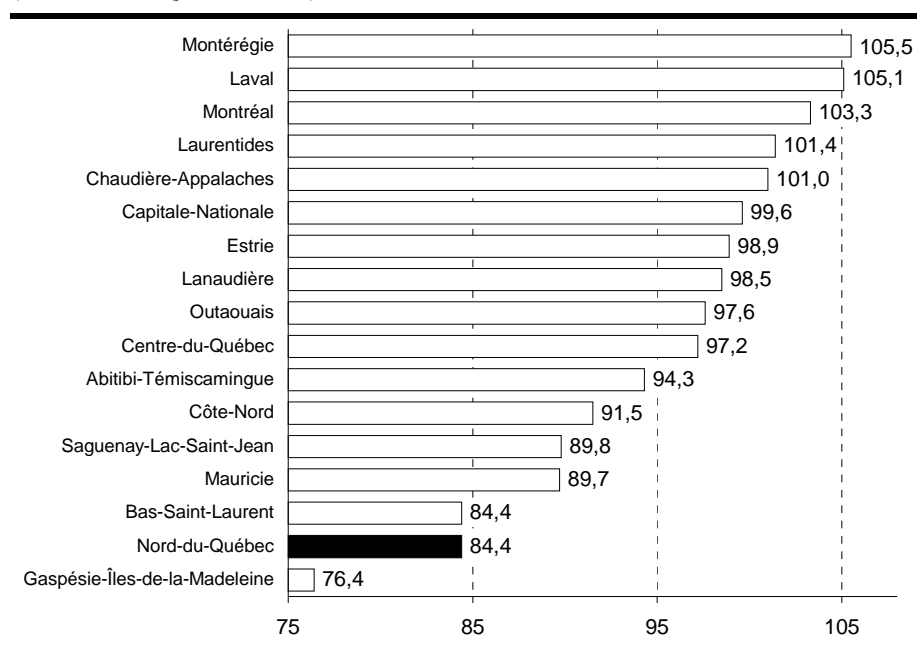
Chez les Cris, le taux de chômage atteignait 17 % en 1996. De plus, 58 % des emplois sont créés par l'administration publique ou parapublique et 20 % le sont par des activités de services privés, notamment le commerce et l'hébergement. Par contre, contrairement à la situation plus au nord, près de 20 % des travailleurs cris œuvrent dans des activités secondaires rattachées notamment à la construction, aux communications et au transport.

Tant pour les Inuits, les Cris et les Jamésiens, l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail contribue chaque année à accentuer les conséquences du manque d'emplois. Chez les autochtones, les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes se traduisent trop souvent par des situations de détresse sociale et de tensions dans les communautés. Chez les Jamésiens, la faible création d'emplois demeure l'une des causes majeures de l'exode de sa population.

Par ailleurs, selon un indice des disparités de développement économique qui combine les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, la région du Nord-du-Québec se classait l'an dernier au seizième rang des régions administratives du Québec, à 84,4 % de la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 1

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT (ensemble du Québec = 100)



Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans en 2000.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

1.1.4 La scolarisation

L'arrivée de jeunes peu scolarisés sur le marché du travail est une caractéristique commune aux trois groupes habitant la région. La population régionale de 15 ans et plus présente un niveau de scolarité égal ou inférieur à 13 années d'études dans une proportion de 63 %. Cette proportion est de 52 % pour le Québec. En ventilant ces données par groupe, les Jamésiens se situent à 58 %, les Cris à 70 % et les Inuits à 67 %. La population de 15 ans et plus ayant complété des études universitaires s'établit à 11 % dans la région, comparativement à 20 % pour le Québec.

Une autre source de préoccupation concerne le taux élevé de décrochage scolaire parmi les jeunes du Nord-du-Québec, en particulier chez les nations crie et inuite. Cette situation suscite d'ailleurs une attention et des efforts particuliers, tant de la part des communautés aux prises avec ce phénomène que du gouvernement du Québec. La valorisation de l'éducation, de la formation et de l'acquisition des connaissances est importante.

Afin de préparer les jeunes à accéder au marché du travail, le recours aux formations professionnelles et techniques représente une voie à privilégier. L'insertion sociale des jeunes et leur intégration professionnelle dépendent pour nombre d'entre eux de la possibilité d'avoir accès en région à des programmes de formation de qualité et adaptés à leurs besoins et aspirations.

Enfin, il est temps maintenant pour le Nord-du-Québec de relever les défis que présentent les nouvelles technologies de l'information et des communications. La question des infrastructures technologiques pose certaines difficultés dont le présent document traitera ultérieurement. Préparer l'avenir implique, en matière de formation, des orientations et des pratiques adaptées aux nouvelles technologies. Il convient d'appuyer les jeunes à développer des habiletés leur permettant d'évoluer dans l'univers des nouvelles technologies.

1.1.5 Les partenaires du développement

La nation inuite

Plusieurs organisations à vocation de développement économique œuvrent dans la région. Dans le Nunavik, la Société Makivik est un partenaire majeur du développement. Gestionnaire sur une base d'affaires des fonds versés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Société Makivik est particulièrement active dans les domaines du transport aérien, des pêcheries, de la commercialisation du caribou ainsi que de la recherche et du

développement en matière de transformation de produits nordiques. Récemment, la Société Makivik a conclu des ententes de partenariat avec les gouvernements et des entreprises privées en matière de construction de logements et de transport maritime – desserte maritime de cargo dans le nord.

La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec est un autre organisme majeur œuvrant aussi sur une base d'affaires. Elle est particulièrement présente dans les domaines de la vente au détail, la revente de produits pétroliers, les infrastructures d'accueil et la mise en marché de produits artisanaux inuits.

L'Administration régionale Kativik (ARK), structure municipale non ethnique, le Conseil régional de développement Kativik (CRDK), le Centre local de développement Kativik (CLDK) et, plus récemment, l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK), complètent l'armature organisationnelle du Nunavik. Ces organismes offrent à la population inuite l'ensemble des services habituellement reliés au développement social et économique des communautés du Québec. Notons d'ailleurs que le gouvernement du Québec a signé une entente cadre avec le CRDK en 1997.

Ces dernières années, les responsables du développement du Nunavik ont conclu de nombreuses ententes administratives avec les gouvernements du Canada et du Québec pour que leur soit confiée la gestion de la plupart des programmes en matière d'emploi, de formation et de développement économique et social. La dernière de ces ententes, en date du mois de septembre 2000, confiait à la Société Makivik la responsabilité de construire environ 400 maisons et à l'OMHK la responsabilité de gérer les budgets nécessaires pour opérer l'ensemble du parc de logement social au Nunavik. Une autre entente récente a confié à l'ARK la gestion de sa part du Fonds de développement pour les autochtones du Québec.

La nation crie

La nation crie, pour sa part, a construit depuis 25 ans un véritable réseau d'entreprises dont la capitalisation initiale provient en partie des fonds de compensation versés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et gérés par le Bureau de l'indemnité. Les entreprises dans le domaine du transport, telles Air Creebec, Kepa Transport, Waasheshkun Airways et Air Wemindji, sont actives dans la région et bien au-delà. Des entreprises de commerce au détail et de tourisme se retrouvent dans la plupart des communautés crie. La collectivité crie est également propriétaire de la Compagnie de construction et de développement Cris ainsi que de la Compagnie d'énergie Cris qui distribue des produits pétroliers. Plusieurs de ces

entreprises publiques régionales sont regroupées au sein de la Cree Regional Economic Enterprises Company (CREECO).

L'Administration régionale crie (ARC), qui joue le rôle de Conseil régional de développement chez les Cris, dispose d'un bureau de développement économique travaillant en réseau avec les structures de développement économique locales dans les neuf communautés cries. La Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB) et la Société Eeyou de la Baie-James sont des organismes prévus à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) dont le rôle est, au moins en partie, de soutenir le développement économique des Cris, notamment par le biais de la mise sur pied, de la consolidation ou de l'expansion d'entreprises.

Les Jamésiens

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles autres que les ressources hydroélectriques du territoire de la Baie-James. Son chiffre d'affaires avoisine les 20 millions de dollars annuellement. La société a récemment lancé un Fonds d'investissement à capital de risque. Ce fonds, auquel le gouvernement du Québec entend souscrire progressivement jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars, permettra à la SDBJ de participer à des projets de développement économique en partenariat avec le secteur privé.

Du côté des Jamésiens, il y a le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ), le centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ) ainsi que des structures locales de développement dont se sont dotées les municipalités du territoire. Le Conseil régional de développement de la Baie-James a signé une entente cadre de développement avec le gouvernement en septembre 1997.

L'entrepreneuriat se développe graduellement parmi les Jamésiens, particulièrement en matière sociale où il a permis de fournir aux personnes et aux groupes des éléments de qualité de vie qui n'existeraient pas autrement. L'entrepreneuriat économique est également présent. Les aspirations des différents milieux à voir se concrétiser des projets structurants et créateurs d'emplois sont élevées et ne demandent qu'à être encouragées et supportées.

En résumé, les organismes au service du développement économique dans le Nord-du-Québec apparaissent bien enracinés dans leur milieu respectif et connaissent les problèmes auxquels leur communauté est confrontée.

L'entrepreneuriat se développe graduellement dans une région comme le Nord-du-Québec. Il emprunte des voies distinctes d'un groupe à l'autre, que ce soit coopératif, collectif ou privé, mais on peut clairement observer des milieux en ébullition et des gens qui ont le goût de se lancer en affaires.

1.2 La structure économique du Nord-du-Québec : principales problématiques

Tous s'accordent sur l'importance du développement pour le Nord-du-Québec. Cependant, lorsque sont réunis développement, culture et environnement, très vite surgissent des réalités complexes, en apparence déroutantes. D'une part, l'environnement physique de la région est nordique, donc fragile. D'autre part, les conventions nordiques ont créé un régime particulier de protection de l'environnement et du milieu social. C'est sur cette trame de fond unique que la région doit trouver sa voie en matière de développement social, culturel et économique ainsi que de création d'emplois.

1.2.1 La forêt

Même si la ligne économique de la forêt ne s'étend pas au-delà du 52° parallèle, le Nord-du-Québec recèle 20,3 % des terrains forestiers du Québec. Cela situe la région au deuxième rang en terme de superficie de récolte, derrière la Côte-Nord. En 1996-1997, on y a prélevé près de 20 % des volumes récoltés au Québec, ce qui la positionne juste après le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est important de souligner que plus de la moitié de la récolte régionale est constituée d'arbres matures et surannés de plus de 90 ans d'âge.

Les grandes entreprises se partagent plus de 70 % de la récolte forestière. Cinq usines de sciage, dont deux de haute technologie, et une usine de pâte, constituent l'essentiel de la structure industrielle régionale. Une autre usine de sciage, issue d'un partenariat entre la communauté crie de Waswanipi et l'entreprise Domtar, complète le portrait industriel de la région. Il existe peu d'activités de seconde transformation dans la région.

Cinq communautés cries se trouvent sur le territoire forestier considéré comme commercial. Il s'agit de Mistissini, Oujé-Bougoumou, Waswanipi, Waskaganish et Nemaska. L'implantation récente de l'usine de sciage de Waswanipi pourrait accroître l'intérêt de ces communautés envers le développement d'activités reliées à l'exploitation de la forêt.

Par contre, l'exploitation forestière demeure un point de divergence entre les positions respectivement défendues par le gouvernement du Québec et le leadership cri. Ainsi, des procédures judiciaires ont été prises à compter de juillet 1998 par le Grand Conseil des Cris à l'encontre des gouvernements du Québec, du Canada et de 27 compagnies forestières. Le cœur du litige réside plus particulièrement dans l'application à l'activité forestière de processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux. Des négociations ont eu cours depuis 1999 afin de tenter d'identifier des voies de rapprochement entre les parties.

La productivité des essences pourrait y être accrue de manière significative si les travaux sylvicoles étaient intensifiés. L'inventaire décennal que produira Forêt-Québec au cours des prochaines années devrait permettre d'améliorer considérablement les connaissances actuelles des forêts du Nord-du-Québec. L'amélioration des connaissances par des universités et des centres de recherche devrait conduire à terme au développement d'une véritable foresterie nordique.

1.2.2 Les mines

Dans le Nord-du-Québec, l'exploitation de mines d'or, de cuivre, de nickel et d'argent a représenté 20 % du total des richesses minérales extraites au Québec au cours de l'année 2000. De plus, cette région a recueilli, au cours de cette même année, un montant de 275 millions de dollars en investissements miniers, et on y a dénombré 1 873 emplois miniers directs. Jusqu'à présent, seule une portion limitée du territoire située essentiellement dans le segment Matagami-Chibougamau a fait l'objet de campagnes d'exploration soutenues au cours des vingt dernières années. Pourtant, le potentiel minéral de la région du Nord-du-Québec est particulièrement important tel que l'illustre d'ailleurs le début de la production commerciale en 1997 des mines Troilus (Baie-James) et Raglan (Ungava).

Dans le secteur minier, le nerf de la guerre demeure l'exploration. À cet égard, la région dans son ensemble n'a pas été en mesure de bénéficier pleinement des vagues successives d'exploration minière suscitées par le financement accréditif durant les années quatre-vingt. L'absence de promoteurs régionaux a aussi nui au développement de ce secteur d'activité. Il s'ensuit que le potentiel minier de la région demeure sous-exploité malgré les moyens déployés par les corps publics et l'industrie privée en matière d'exploration.

Afin de pallier à cette situation, le ministère des Ressources naturelles – secteur mines – a initié au cours des années quatre-vingt-dix les projets Moyen-Nord et Grand-Nord qui ont permis d'accroître

considérablement le niveau de la connaissance géoscientifique au nord du 50° degré de latitude, un secteur peu connu de la région du Nord-du-Québec. Dans la foulée de ces projets, de nombreux nouveaux indices minéralisés contenant du nickel, du diamant et de l'or ont aussi été découverts dans des secteurs antérieurement peu connus de la région.

La perception récente de plus en plus favorable du potentiel minéral de la région du Nord-du-Québec est bien illustrée par le fait que ce territoire a recueilli 40 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur réalisées dans l'ensemble du Québec en 1997 et 1998, et que ce pourcentage a même atteint 50 % en 1999.

Au cours des dernières années, le secteur minier a été affecté à l'échelle mondiale par une décroissance généralisée des investissements en exploration, à la suite de la diminution de la confiance des investisseurs, de la baisse du prix des métaux précieux et usuels et de la concurrence de nouvelles entreprises productrices établies dans les pays en voie de développement. Ainsi, les budgets mondiaux alloués à l'exploration minière par les sociétés privées ont diminué d'environ 45 % entre 1997 et 1999. Le Québec a été relativement moins affecté par cette conjoncture défavorable récente, alors que les dépenses d'exploration et de mise en valeur ont diminué de l'ordre de 30 % entre 1997 et 1999. L'intérêt élevé de l'industrie minière pour la région du Nord-du-Québec est illustré par la baisse encore plus limitée de ces dépenses au cours de la même période, soit d'environ 10 %.

Les nations autochtones manifestent de plus en plus d'intérêt pour ce secteur d'activité. Récemment, Falconbridge et les Inuits ont conclu une entente majeure relativement à la mise en opération de la mine Raglan – projet d'un demi-milliard de dollars sur 25 ans. Il en est de même avec l'entreprise Inmet et la communauté crie de Mistissini. Des entreprises autochtones reliées à l'exploration minière sont également actives. Ces ententes, en plus de procurer des emplois dans l'une et l'autre de ces communautés, montrent que le secteur minier peut faire l'objet d'un développement respectueux des modes de vie et des préoccupations des collectivités du territoire.

Du côté des Jamésiens, le gouvernement souhaiterait explorer des avenues susceptibles de valoriser leur implication dans le développement de l'industrie minière sur le territoire de la Jamésie.

1.2.3 Les ressources hydriques

Les rivières Caniapiscou, Rupert, aux Mélézes, aux Feuilles, Grande Rivière de la Baleine, à la Baleine et George sont les principaux cours d'eau du Nord-du-Québec. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 26 000 km². Les bassins hydrographiques de la région

comptent parmi les plus importants au Québec. Il existe 296 barrages et digues, dont 294 sont exploités par Hydro-Québec et retiennent des eaux à des fins hydroélectriques.

L'exploitation hydroélectrique est très importante pour la région. Hydro-Québec y a investi 20,7 milliards de dollars pour produire plus de la moitié de l'électricité du Québec. En 1999, 827 emplois sont directement reliés à l'exploitation du réseau de production et de transport hydroélectrique. Il convient ici de mentionner que le secteur énergétique, avec la présence d'Hydro-Québec, constitue une source d'emplois et d'opportunités d'affaires qui, jusqu'à présent, a trop peu bénéficié aux habitants de la région.

Il est également à signaler qu'il existe un potentiel inexploité d'énergies nouvelles dans la région du Nord-du-Québec dont l'évaluation de mise en valeur reste à faire. Dans ce créneau figurent les plus hautes marées du monde dans la baie d'Ungava, la biomasse fossile sous forme de tourbe, qui est particulièrement abondante dans le sud du territoire de la Baie-James, l'énergie éolienne dont le potentiel est fort élevé et les masses d'eau douce comptant parmi les plus importantes réserves au monde. La politique de développement du Nord-du-Québec peut être l'amorce d'une réflexion majeure sur ces autres sources énergétiques.

1.2.4 La faune

Dans le Nord, la chasse, la pêche et le piégeage constituent les activités de subsistance reliées au mode de vie traditionnelle des autochtones. La région possède, entre autres, le plus grand troupeau de caribous au monde. La population de caribous, qui comprend les hardes de la rivière aux Feuilles, de la rivière George, des Monts Torngat ainsi que le caribou des bois, représente une espèce essentielle dans l'alimentation des Naskapis et des Inuits. Ces derniers déploient d'ailleurs depuis quelques années des efforts pour commercialiser la viande de caribou. La chasse, la pêche et la trappe sont aussi pratiquées à large échelle par les communautés cries.

L'accroissement des populations autochtones et le développement constant de nouvelles formes d'activités sociales et économiques renforcent la nécessité d'assurer la pérennité des espèces fauniques. Cette situation est notamment vraie en ce qui concerne le caribou, dont la santé du troupeau est actuellement le sujet d'inquiétude en raison de la grande prolifération de l'espèce et de la rareté de la nourriture. La faune nordique se révèle souvent fragile.

Par ailleurs, le nombre de chasseurs et de pêcheurs fréquentant la région a pratiquement doublé entre 1991 et 1997, passant de 9 000 à 17 700.

La région compte 88 pourvoies. La moitié de ces pourvoies est à propriété autochtone. En 1997, ces pourvoies ont généré un chiffre d'affaires de 22 millions de dollars, soit 25 % du total des recettes de ce type d'entreprise au Québec. La chasse au caribou constitue le produit le plus en demande avec 66 % de la clientèle de chasseurs.

1.2.5 Le tourisme

Parmi les richesses que possède la région, il faut souligner l'exceptionnel potentiel touristique. Les barrières à l'entrée pour ce type de développement paraissent toutefois considérables. Communications difficiles, coûts de transport élevés et infrastructures quelquefois inadéquates représentent autant de contraintes à l'expansion de ce secteur d'activité. L'industrie touristique du Nord-du-Québec en est à ses premiers pas dans plusieurs nouveaux créneaux d'attraction. C'est le cas, entre autres, des circuits d'excursions de motoneiges, du tourisme d'aventure, du tourisme culturel et du tourisme d'affaires. Le créneau de l'écotourisme pourra sans doute connaître un développement important avec la création projetée de parcs dans le Nunavik qui constitueront des joyaux de la biodiversité nordique en plus de créer des emplois dans cette partie de la région.

1.2.6 L'agriculture nordique

La région n'a évidemment pas une grande vocation agricole à l'exception des communautés sises à l'extrémité méridionale du territoire, soit Villebois, Val-Paradis et Beaucanton.

Des expériences réalisées ici et là dans la région ont cependant révélé certains potentiels pour la culture de tubercules et de petits fruits, particulièrement les bleuets. L'utilisation de mines désaffectées pour réaliser des cultures spécialisées est aussi considérée. La production et la commercialisation de tisane à Puvirnituk sont aussi de beaux exemples de créativité et d'initiatives en matière de produits du terroir nordique. Les produits du terroir et de l'agriculture offrent un potentiel d'activité économique et de création d'emplois, certes peut-être limité, mais réel.

1.2.7 Télécommunications

À l'heure des nouvelles technologies de l'information et des communications, le Nord-du-Québec accuse un retard en matière d'infrastructures de télécommunications et d'offre de services à la population. Une enquête réalisée par le ministère de la Culture et des Communications, en décembre 1998, révèle que seulement 36 % des établissements des commissions scolaires criée et jamésienne avaient accès à un réseau à haute vitesse. Certaines technologies et applications

aujourd'hui intégrées à la vie quotidienne des entreprises et des particuliers résidant plus au sud ne sont tout simplement pas disponibles dans la région. L'Internet, la vidéoconférence et la télémédecine n'en sont qu'à leurs balbutiements sur le territoire de la Baie-James. La situation est encore plus difficile dans le Nunavik où toutes les communications s'effectuent par satellites.

2 *La stratégie de développement économique*

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique du Nord-du-Québec

Le développement endogène d'une région comme le Nord-du-Québec ne va pas de soi. Néanmoins, la région possède de solides atouts pour relever ce défi. La jeunesse de sa population et son dynamisme constituent deux de ses atouts majeurs. La prise en charge par la population du Nord-du-Québec de son développement dans le but de générer des emplois et une qualité de vie élevée dépendra de sa capacité et de sa détermination à entreprendre, à innover et à s'appropriier le savoir et les connaissances nécessaires.

La stratégie de développement économique des régions ressources annoncée dans le **Discours sur le budget 2001-2002** répond à plusieurs des enjeux de la région. Cinq grandes priorités ont été identifiées par les intervenants régionaux.

- ***Encourager l'innovation pour le développement de nouveaux créneaux d'activité économique***

L'accès à des expertises pointues est souvent problématique dans une région comme le Nord-du-Québec et généralement onéreux. Cette contrainte à l'innovation pour le développement de nouveaux créneaux d'activité économique nordique doit être contournée de manière à favoriser la production de produits à valeur ajoutée. En plus de servir de levier en amont et en aval des secteurs d'activité déjà présents dans la région, de telles interventions permettent le développement de créneaux encore inédits dans la région, comme la valorisation de la biomasse, la géothermie et la transformation des métaux industriels.

- ***Consolider les secteurs d'activité présents dans la région***

À l'instar des autres régions ressources, le Nord-du-Québec doit vivre avec les aléas créés par les fluctuations du marché des ressources naturelles. Il n'existe pas de moyens d'endiguer ces fluctuations, mais on peut en atténuer l'impact sur l'emploi en favorisant le renouvellement des réserves et une meilleure productivité des stocks de ressources dont la région dispose. Les transformations, en particulier dans les secteurs forestier et minier, constituent des atouts pour consolider l'activité économique régionale.

- ***Renforcer le réseau de partenaires dédiés à la création d'emplois et à la diversification de l'économie***

Le gouvernement assoit ses interventions sur un réseau de partenaires en matière de développement et de promotion de l'économie. Compte tenu notamment de la configuration et des caractéristiques démographiques de la région, certains d'entre eux éprouvent des difficultés à assumer adéquatement les tâches qui leur incombent. Or, ces partenaires constituent l'indispensable première ligne de services dans le processus de prise en charge du développement de la région par le milieu.

- ***Valoriser l'entrepreneuriat, en particulier auprès des jeunes et des femmes***

Partout dans la région, des jeunes manifestent l'envie de se lancer en affaires mais en restent à l'étape du projet. Il en va de même des entrepreneures. Le potentiel de création de micro-entreprises, d'entreprises d'économie sociale et d'entreprises coopératives est bien réel. Le goût d'entreprendre demeure une richesse brute à développer dans le Nord-du-Québec. Le gouvernement entend favoriser ce type de développement, en partenariat avec les dirigeants des communautés.

- ***Supporter le développement économique des milieux en difficulté***

Une conjoncture défavorable sur le plan économique entraîne généralement des pertes d'emplois. Dans une région comme le Nord-du-Québec, perte d'emplois est souvent synonyme d'exode de population. Ce phénomène engendre à son tour une aggravation de la situation des milieux en difficulté. Aux maux conjoncturels, on doit pouvoir répondre en soutenant, de façon ciblée et limitée dans le temps, les milieux aux prises avec ces difficultés par des mesures de création d'emplois appropriées.

2.2 Un appui majeur au développement économique du Nord-du-Québec

En réponse aux problèmes de développement économique des régions ressources, dont ceux du Nord-du-Québec, le gouvernement a fait part, lors du **Discours sur le budget 2001-2002**, de sa volonté d'accélérer le développement de ces régions et a, en ce sens, déposé une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à leur intention. Cette stratégie donnera lieu à un ensemble d'actions majeures, adaptées aux besoins et aux priorités de ces régions.

▪ *Les objectifs de la stratégie*

La stratégie de développement économique des régions ressources vise deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, dont celle du Nord-du-Québec, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population du Nord-du-Québec, et en particulier pour les jeunes.

▪ *Les trois axes d'intervention retenus*

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention.

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.
- En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.
- En troisième lieu, les régions ressources doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises dans leur milieu.

Au total, le gouvernement consacrera, pour la région du Nord-du-Québec, un montant de plus de **100 millions de dollars** au cours des trois prochaines années afin de mettre en œuvre la stratégie.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de **62 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de plus de **38 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales. Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier le Nord-du-Québec d'un appui de **18 millions de dollars par année**.

TABLEAU 1

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR LE NORD-DU-QUÉBEC
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	7,6	13,9	16,8	38,3
Mesures budgétaires	18,5	25,3	18,2	62,0
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	3,4	9,4	4,9	17,7
Valorisation des ressources	9,9	9,8	8,3	28,1
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	3,0	4,0	3,1	10,1
Autres mesures	2,2	2,0	2,0	6,1
Total	26,1	39,2	35,0	100,3

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 2,6 millions de dollars en 2000-2001.

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés. Un comité régional de coordination, issu de la conférence administrative régionale (CAR), sera maître d'œuvre de cette stratégie.

▪ *Les mandats*

Ce comité régional de coordination du Nord-du-Québec, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale sur le terrain en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le comité régional s'assure également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assure la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

- la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;

- la conception et la réalisation d'un plan de communication pour faire connaître et mettre en valeur les outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées;
- faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3 Des actions en faveur du développement économique du Nord-du-Québec

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD-DU-QUÉBEC

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**.

- La première section est consacrée aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification des économies régionales.
- La deuxième section décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources naturelles.
- La troisième section présente les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.
- La quatrième section présente des mesures additionnelles pour soutenir la stratégie de développement économique du Nord-du-Québec.

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique du Nord-du-Québec

L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme du Nord-du-Québec dépendent de l'élargissement de ses activités, d'une valorisation accrue de ses productions et d'un renforcement significatif de son secteur manufacturier.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en cinq sections :

- une première mesure majeure – l'impôt zéro pour les PME manufacturières – afin de renforcer le tissu manufacturier et appuyer les développements industriels à venir;
- une seconde mesure fiscale – un crédit d'impôt remboursable – pour soutenir les activités de transformation;
- des actions budgétaires, également significatives, pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources et diversifier l'économie;

- des mesures pour développer les équipements et attraits touristiques;
- un effort spécifique pour favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d'abord en faisant bénéficier, d'un congé fiscal applicable jusqu'au 31 décembre 2010, les PME² du secteur manufacturier installées dans la région du Nord-du-Québec. Le congé fiscal pour les PME manufacturières de la région concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières du Nord-du-Québec bénéficient immédiatement d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation. De plus, à moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans la région.

3.1.2 Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Une seconde mesure, tout aussi importante, prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans la région du Nord-du-Québec. Le crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation des ressources est un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.

Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie. Dans tous les cas, le gouvernement utilise la fiscalité pour prendre en charge une partie du coût de la masse salariale durant la phase de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées.

² Il s'agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront bénéficier du congé fiscal de façon décroissante.

Le gouvernement favorise ainsi la réalisation de projets d'investissement, en apportant une aide qui est calculée en fonction du nombre d'emplois des entreprises. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct, puisque le crédit d'impôt est calculé en fonction des nouveaux employés embauchés, et comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

3.1.3 Le soutien aux productions régionales

Le Nord-du-Québec, de par la concentration de son économie dans les ressources naturelles, a une structure industrielle peu diversifiée. Afin d'aider la région à orienter son économie vers le développement de nouvelles productions et à transformer davantage ses produits en région, le gouvernement investit 510 000 dollars, au cours des trois prochaines années, dans des mesures qui favorisent la transformation à haute valeur ajoutée des ressources forestières de la région.

Ce soutien prendra les formes suivantes :

- un soutien à la création de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois;
- un soutien à la transformation du bois à Waswanipi.

- ***Brigades de la deuxième et troisième transformation du bois***

Malgré le fait que le Nord-du-Québec possède 20,3 % des terrains forestiers du Québec, peu d'activités de seconde transformation du bois y sont présentes. Afin de favoriser la diversification verticale du secteur, le gouvernement appuiera, de concert avec Forintek³, la mise en place de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois par un investissement de 250 000 dollars, au cours des trois prochaines années. Celles-ci auront pour tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et d'accompagner les promoteurs dans la réalisation des étapes subséquentes à la concrétisation de leur projet.

- ***Transformation du bois à Waswanipi***

Toujours dans un but d'inciter les entreprises à s'orienter vers la seconde transformation du bois, le gouvernement s'impliquera dans un projet de transformation du bois à Waswanipi, d'une valeur de 9,4 millions de dollars, par un investissement de 1,3 million de dollars. Le projet, dont la première phase a été inaugurée en 1997, permettra d'automatiser une partie des opérations existantes, en plus d'assurer la

³ Forintek est un institut de recherche sur les produits du bois qui a pour mission le progrès technologique de cette industrie par la création et la mise en œuvre de concepts, de procédés et de produits innovateurs.

seconde transformation du bois sur le site et ainsi permettre à la communauté crie de Waswanipi de diversifier son économie.

3.1.4 Le développement touristique

L'industrie touristique de la région est récente et repose en grande partie sur les activités de la chasse et de la pêche. Les 88 pourvoies de la région jouent un rôle important dans l'économie. En 1999, le Nord-du-Québec a reçu 53 000 visiteurs ayant effectué des dépenses de 37 millions de dollars.

Il importe donc que la région puisse continuer de développer ses attraits touristiques de même qu'il est essentiel qu'elle puisse s'assurer d'offrir à la clientèle touristique des produits de qualité. À cette fin, le gouvernement investit 6,7 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Ce soutien prendra les formes suivantes :

- le développement de l'écotourisme;
- une entente spécifique en tourisme;
- un programme de développement des parcs au Nord-du-Québec;
- une participation à la construction du Centre multifonctionnel de Kuujjuaq.

▪ *Développement de l'écotourisme*

Deux mesures seront mises en place pour soutenir le développement de l'écotourisme dans la région Nord-du-Québec. Au total, le gouvernement investit 840 000 dollars dans les deux mesures suivantes :

- Le plan de consolidation des pourvoies, un programme de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), a pour objectif de soutenir financièrement les travaux d'amélioration des infrastructures des pourvoies afin d'offrir un produit répondant aux exigences du marché international.
- Le programme Forêt-Faune de la FAPAQ vise à financer des initiatives locales et régionales touchant l'aménagement intégré des ressources forestières.

▪ *Entente spécifique en tourisme*

Des crédits de 2,5 millions de dollars répartis sur trois ans seront alloués à Tourisme Québec pour la réalisation d'une entente spécifique sur le tourisme. Cette entente permettra de supporter des initiatives visant notamment à améliorer l'offre de produits touristiques et la qualité des infrastructures de services.

▪ ***Programme de développement des parcs au Nord-du-Québec***

La FAPAQ et le gouvernement ont pris des engagements sur la scène québécoise et internationale pour augmenter leur participation à la stratégie des aires protégées et à la protection de la forêt boréale. Ce programme fait donc suite à plusieurs engagements du gouvernement du Québec pour soutenir le développement du Nord et préserver les écosystèmes. Ce programme s'inscrit également dans la volonté du gouvernement d'intensifier son partenariat avec la nation inuite du Nunavik.

Pour ce faire le gouvernement, de concert avec la FAPAQ, investira 3,1 millions de dollars au cours des trois prochaines années et procédera à la création de quatre parcs nationaux dans le Nord-du-Québec. Des analyses de préfaisabilité pour six autres territoires seront aussi réalisées.

La création de ces parcs permettra d'accroître la visibilité du Québec à l'échelle internationale et, ainsi, de stimuler la demande pour l'écotourisme dans le Nord-du-Québec.

▪ ***Centre multifonctionnel de Kuujjuaq***

Enfin, le gouvernement entend doter Kuujjuaq, l'une des plus importantes communautés du Nunavik, d'infrastructures adéquates, notamment pour la tenue de congrès ainsi que pour accueillir la mairie qui loge actuellement dans un édifice parmi les plus vieux du Nunavik – un garage militaire construit par l'armée américaine en 1942. À cet effet, il a annoncé récemment sa participation, pour un montant de 2 millions de dollars, à la construction du Centre multifonctionnel de Kuujjuaq. Ce projet est mis de l'avant afin de corriger le manque d'espaces communautaires.

Ce centre comprendra un auditorium de 500 places, la mairie, un centre d'interprétation exposant des artefacts de la culture inuite et les bureaux administratifs et d'information de l'association touristique du Nunavik. Le projet renforcera de façon importante le pôle de développement que représente Kuujjuaq, qui est l'étape de transit avant Iqaluit, la nouvelle capitale du Nunavut. De plus, la disponibilité d'installations adéquates stimulera la fréquentation et l'utilisation des lieux, que ce soit lors de congrès, spectacles, festivals et autres événements.

3.1.5 Favoriser le développement de créneaux d'excellence

À court terme, l'essor économique du Nord-du-Québec repose notamment sur la diversification de ses activités économiques vers la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles. À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui s'appuient sur ses avantages comparatifs. La région doit développer des niches à fort potentiel de développement qui ont les meilleures chances de réussite.

Pour ce faire, le gouvernement consacrera un montant de 10,5 millions de dollars pour mettre en place un fonds à l'innovation et un fonds qui soutiendra le développement de créneaux.

▪ ***Fonds à l'innovation du Nord-du-Québec***

Le Nord-du-Québec recèle un grand nombre d'opportunités qui ne demandent qu'à être mises en valeur et qui viendront supporter la diversification de l'activité économique régionale. L'identification et le développement de nouveaux créneaux permettront à terme la création, l'expansion et la consolidation d'entreprises.

La mesure proposée a pour objectifs de favoriser la recherche, de permettre la conclusion de partenariats stratégiques et de privilégier les secteurs qui offrent le plus de potentiel de retombées économiques pour le Nord-du-Québec. Pour ce faire, le gouvernement soutiendra la mise en place d'un fonds à l'innovation avec un investissement de 3 millions de dollars répartis sur trois ans.

▪ ***Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence***

Dans le but de soutenir le développement de créneaux dans le Nord-du-Québec, le gouvernement investira, au cours des trois prochaines années, 7,5 millions de dollars dans la mise en place d'un fonds. Ce fonds permettra notamment au gouvernement de participer à la réalisation :

- de veilles stratégiques afin d'identifier des niches à fort potentiel de développement;
- d'études et d'analyses en vue d'évaluer les potentiels de nouveaux créneaux, la faisabilité de différents concepts proposés par des entreprises ou des organismes et les possibilités d'affaires;
- de projets pilotes;

- d'activités de R-D;
- de projets d'investissement jugés prioritaires.

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

L'exploitation des ressources forestières et minières constitue, avec la production hydroélectrique, la base de l'économie du Nord-du-Québec. Afin de permettre à ces deux industries de faire face à la conjoncture et de continuer à se développer, le gouvernement consacrera au cours des trois prochaines années plus de 28 millions de dollars dans la mise en place de plusieurs mesures. À ce montant s'ajoutent les retombées du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière.

3.2.1 Encourager l'exploitation et l'exploration minières

L'activité minière constitue une des composantes majeures de la structure économique de la région. Malgré le fait que la population du Nord-du-Québec ne représentait que 0,5 % de la population du Québec en 1998, les emplois miniers de la région comptaient pour 9,8 % des emplois miniers de l'ensemble du Québec, soit le quatrième rang des régions.

La production minérale de la région est très importante puisqu'elle compte pour 20 %⁴ de la valeur de la production minérale globale du Québec, soit le troisième rang des régions. Par ailleurs, l'industrie minière du Québec comme celle du reste du monde est affectée négativement par la chute des prix mondiaux. Cette situation a entraîné des baisses de revenus pour les sociétés productrices, qui, dans certains cas, ont été forcées de cesser leurs opérations. D'autres ont diminué leurs dépenses d'exploration ou les ont réaffectées vers d'autres régions minières, notamment l'Amérique latine. La décroissance des investissements en exploration minière au Québec s'inscrit dans le cadre d'une tendance baissière observée à l'échelle internationale depuis 1997. Cette diminution des dépenses d'exploration est néfaste pour une région comme le Nord-du-Québec.

La situation est d'autant plus préoccupante que les investissements effectués pour l'exploration et la mise en valeur par l'ensemble de l'industrie québécoise sont inférieurs au seuil minimal requis de 150 millions de dollars pour assurer le renouvellement des sites actuels. Pour l'année 1999, ces investissements étaient de 132,3 millions de

⁴ Les résultats pour la production minérale sont les données préliminaires de l'année 2000.

dollars. Cependant, la sous-exploitation des ressources minérales et l'intérêt grandissant des autochtones pour ce secteur permet d'entrevoir une hausse des activités d'exploration dans la région.

Afin d'encourager le développement de ce secteur, le gouvernement consacrera 19,2 millions de dollars au cours des trois prochaines années par la mise en place d'une série de mesures. À celles-ci s'ajouteront les retombées du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière minéral.

- ***Fonds à la prospection minière pour le territoire de la Baie James***

La prospection est le premier maillon de l'industrie minière. Actuellement, les prospecteurs se font plus rares et plus âgés dans la région. Pour augmenter le niveau de prospection, le gouvernement investit 600 000 dollars pour la création d'un fonds à la prospection minière pour le territoire de la Baie-James. L'accent sera aussi mis sur la formation de nouveaux candidats prospecteurs.

- ***Soutien financier au développement minier***

De façon à permettre à l'industrie de relancer ses travaux, le gouvernement consacre 2,6 millions de dollars à la mise en place d'un programme de mise en valeur des réserves minières sur des propriétés à fort potentiel minéral.

La mesure a pour but la réalisation de projets à fort potentiel minéral, dont la réalisation est incertaine en raison de contraintes liées au financement des projets ou à l'absence d'infrastructures d'accès appropriées.

- ***Assistance financière à l'exploration minière***

Également, le gouvernement désire favoriser le renouvellement des réserves minérales dans la région du Nord-du-Québec par une aide financière de 6 millions de dollars aux entreprises pour des travaux d'exploration en surface, des forages profonds et le creusage de galeries d'exploration.

Pour ce faire, le gouvernement bonifie et étend aux autres régions ressources, dont le Nord-du-Québec, le programme d'assistance financière à l'exploration minière mis en place en 2000-2001 pour l'Abitibi-Témiscamingue.

▪ ***Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière***

Un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière sera instauré. Il s'agit d'une aide versée directement aux entreprises effectuant des travaux d'exploration et certains travaux de mise en valeur au Québec. Cette mesure remplacera de façon graduelle le régime des actions accreditives et sera également plus généreuse.

▪ ***Fonds de diversification de l'exploration minière***

Afin d'accroître l'impact de la mesure précédente, le gouvernement met en place, au coût de 7,8 millions de dollars, une mesure visant spécifiquement les petites entreprises d'exploration minière. En partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ, le gouvernement crée un Fonds de diversification de l'exploration minière.

Le Fonds, conçu afin d'accélérer la nécessaire relance des activités d'exploration au Québec, apportera une aide financière directe aux petites entreprises d'exploration. Il permettra au gouvernement de mieux cibler ses interventions, en appuyant des projets spécifiques qui n'auraient pu être mis en œuvre sans son appui. De plus, les investissements financés par le Fonds devraient augmenter les chances de découvertes et ainsi attirer d'autres investisseurs privés, stimulant la reprise des investissements des grandes sociétés.

▪ ***Programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté***

Le secteur minier de la région est peu diversifié et dépend de trois substances minérales – or, zinc et cuivre – qui sont fortement tributaires de la conjoncture économique. Cependant, des sites pour des substances prometteuses comme les platinoïdes, le lithium, le diamant et le nickel ont été découverts par des sociétés juniors d'exploration dans les territoires de la Baie-James, de l'Ungava et de la Baie d'Hudson. Par ailleurs, le MRN accordera une aide financière pour la réalisation d'une étude financière qui devrait déterminer la faisabilité de l'exploitation d'un gîte de vanadium dans la région.

Afin d'accroître les travaux d'exploration de ces sociétés, le gouvernement renouvelle son programme de soutien mis en place en 2000-2001. Ces dernières pourront bénéficier d'une contribution au fonds de roulement et d'une aide pour la réalisation d'un programme de travaux d'exploration au Québec. Le gouvernement accordera à cette fin un montant de 1,4 million de dollars en 2001-2002.

▪ ***Assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique***

De plus, le gouvernement versera 860 000 dollars, sous forme de subvention, pour la réalisation d'études technico-économiques et à l'innovation technologique afin de soutenir les producteurs miniers de la région. Cette aide permettra aux entreprises de la région d'intensifier l'innovation afin d'être en mesure de concurrencer les pays producteurs miniers.

3.2.2 Favoriser le développement durable des ressources forestières

Le Nord-du-Québec compte sur son territoire le cinquième des terrains forestiers du Québec. Cependant, la ressource forestière est épuisable. Des efforts constants d'aménagement forestier doivent donc être réalisés, année après année, pour assurer à l'industrie sa pérennité. Il est donc indispensable de mettre en place les outils permettant à l'industrie d'accroître la production forestière.

Par ailleurs, cette problématique ne peut être résolue sans la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et disponible. Or, le développement de la main-d'œuvre reliée à ces travaux constitue un sujet de préoccupation pour toute l'industrie. En effet, malgré les efforts soutenus du gouvernement et de l'industrie à assurer la relève des travailleurs sylvicoles, on constate, dans plusieurs régions, une pénurie de main-d'œuvre formée et spécialisée.

Devant l'ampleur de la problématique, le gouvernement propose donc de reconduire et de bonifier le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et le programme de création d'emplois en forêt. À cette fin, le gouvernement consacrera 8,9 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

▪ ***Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier***

L'objectif de ce programme est de permettre l'aménagement et l'exploitation des ressources forestières dans le respect de tous les utilisateurs du milieu forestier. Ce programme, au coût de 8,5 millions de dollars pour trois ans, comporte deux volets.

- Le premier volet pourra être utilisé par les entreprises forestières du Nord-du-Québec afin de réaliser des travaux visant l'accroissement de la production de bois.

- Le deuxième volet s’adresse plus spécifiquement aux utilisateurs non industriels – individus ou organismes – des ressources forestières. Il permet de financer des travaux de diverses natures favorisant l’harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

- ***Programme de création d’emplois en forêt***

L’industrie forestière du Nord-du-Québec, comme celle des autres régions ressources du Québec, est particulièrement préoccupée par les perspectives négatives concernant la relève de la main-d’œuvre sylvicole. Ce programme pallie à cette problématique en valorisant les métiers de la forêt. Il permet donc d’assurer la relève nécessaire au développement durable de la ressource forestière. Le gouvernement accorde donc à la région un montant de 340 000 dollars pour ce programme.

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d’entreprises

Afin de renforcer la structure industrielle existante du Nord-du-Québec, favoriser le développement de nouveaux secteurs d’activité ainsi que susciter l’émergence et le développement de créneaux d’excellence dans la région, le gouvernement entend compléter le coffre à outils déjà à la disposition du Nord-du-Québec par l’ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Ces outils peuvent être regroupés autour de deux catégories de mesures : des mesures de soutien à l’entrepreneuriat et des outils financiers mieux adaptés. Les outils visent à favoriser la consolidation et le développement d’entreprises, particulièrement des PME.

3.3.1 Le soutien à l’entrepreneuriat

La région du Nord-du-Québec, tout comme la plupart des régions ressources, se caractérise par un entrepreneuriat à développer. Or, les nouvelles entreprises constituent un puissant levier pour favoriser le développement industriel de la région et accroître le niveau de la richesse locale. Ce sont les entrepreneurs qui sont à la base du démarrage et du développement des entreprises. Un défi important consiste donc à les accompagner dans leurs démarches.

C’est pourquoi le gouvernement, conformément aux priorités des ententes cadre ratifiées avec le Conseil régional de développement Kativik et le Conseil régional de développement de la Baie-James,

favorisera le développement de l'entrepreneuriat dans la région par des mesures répondant à ses besoins et misant sur ses forces.

Pour ce faire, le gouvernement met en œuvre les mesures suivantes :

- des mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD;
- une mesure d'aide pour soutenir l'entrepreneuriat féminin;
- une mesure pour bonifier le programme Impact PME du ministère de l'Industrie et du Commerce dans ses volets : Embauche de jeunes diplômés, Innovation et compétitivité et Rétention et expansion des entreprises.

Au total, au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira près de 3,1 millions de dollars pour assister les entreprises existantes, en démarrage ou même en prédémarrage, à atteindre leur plein potentiel de développement, et à créer le maximum d'emplois.

▪ ***Mesure de renforcement de la capacité d'action des CLD***

Le Nord-du-Québec est doté, depuis deux ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat : ce sont les centres locaux de développement (CLD). Le gouvernement entend mettre en place des mesures de renforcement de leur capacité d'action économique, notamment en ce qui concerne l'entrepreneuriat des jeunes, pour un montant de 1,9 million de dollars au cours des trois prochaines années.

De plus, afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissements (FLI) des CLD. Pour ce faire, le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des disponibilités budgétaires permettant aux CLD les plus performants parmi les 36 CLD des régions ressources, d'effectuer des prêts aux entreprises, pour un montant total de près de 21 millions de dollars.

▪ ***Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin***

Le rapport « Entreprendre au féminin », déposé par le groupe de travail formé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a fait clairement ressortir que l'accès au financement est problématique pour nombre d'entrepreneures.

Sensible à cette problématique, le gouvernement investira 760 000 dollars au cours des trois prochaines années pour la mise en place d'un fonds d'investissement destiné aux entrepreneures dans la région du Nord-du-Québec. De plus, l'entrepreneure bénéficiera des contributions financières offertes, notamment sous forme de garantie de

prêt, via les programmes d'Investissement Québec qui seront modifiés et tiendront compte de la réalité de l'entrepreneuriat féminin.

Programme Impact PME

▪ ***Embauche de jeunes diplômés***

Afin d'augmenter le taux de rétention des jeunes du Nord-du-Québec, le gouvernement adopte une mesure pour valoriser l'embauche de jeunes diplômés dans la région. Le gouvernement annonce donc la bonification et l'assouplissement du programme Impact PME, administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui subventionne l'embauche de jeunes de 35 ans et moins. Un montant de 70 000 dollars est accordé à cette mesure.

▪ ***Innovation et compétitivité***

Les entreprises du Nord-du-Québec sont confrontées à des défis concurrentiels qui les forcent à innover dans leurs méthodes de production afin de demeurer compétitives. Le volet innovation du programme Impact PME du ministère de l'Industrie et du Commerce offre déjà une aide financière aux PME pour l'intégration de technologies avancées de production, notamment en ce qui a trait à l'ingénierie simultanée et à la production juste à temps. Le gouvernement entend bonifier l'enveloppe de ce programme afin de faciliter l'accès à l'innovation et à l'accroissement de la compétitivité aux entreprises de la région. Un montant de 310 000 dollars est accordé à cette mesure au cours des trois prochaines années.

▪ ***Rétention et expansion des entreprises***

Au Québec, plus de 75 % des emplois créés le sont dans les entreprises existantes. Il importe donc, pour le gouvernement, de prévenir la fermeture des entreprises. De plus, pour la relance de l'emploi, le gouvernement doit encourager l'expansion des entreprises de la région du Nord-du-Québec.

Le gouvernement bonifie le volet rétention et expansion du programme Impact PME qui offre un soutien technique et financier aux entreprises qui sont susceptibles de déménager leurs opérations ou de connaître des difficultés. Un montant de 100 000 dollars est accordé à la réalisation de cette mesure.

3.3.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent d'un grand nombre d'outils d'intervention que le gouvernement a contribué à mettre en place, au cours des ans, pour leur permettre de démarrer ou de consolider les entreprises.

Afin de les compléter, le gouvernement met à la disposition du Nord-du-Québec des outils d'intervention supplémentaires et mieux adaptés à sa situation. Il consacrera un budget de près de 7 millions de dollars sur trois ans pour la mise en place de ces outils.

Le gouvernement entend donc :

- étendre, à la région Nord-du-Québec, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE);
- favoriser le financement des entreprises et des coopératives, en appuyant la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins et en bonifiant le régime d'investissement coopératif;
- favoriser le financement des PME en région, en permettant à Garantie Québec de leur octroyer davantage de prêts;
- mettre en place un programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises à fort contenu technologique;
- soutenir le financement des améliorations locatives apportées aux locaux industriels.

▪ *Programme de soutien aux projets économiques*

À la même période l'an dernier, le gouvernement mettait en place un nouvel outil d'intervention financière pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE). Les résultats atteints à ce jour démontrent l'importance stratégique d'une telle mesure.

C'est pourquoi le gouvernement décide d'étendre l'application de cette mesure à l'ensemble des régions ressources, dont le Nord-du-Québec, pour un montant de 3 millions de dollars sur trois ans. Grâce à ce programme, les projets d'investissement excédant 500 000 dollars qui ne peuvent se qualifier dans le cadre du programme FAIRE ont ainsi la possibilité d'obtenir une aide financière. Cette extension du programme devrait permettre des investissements privés de plus de 20 millions de dollars dans la région.

▪ ***Capital régional et coopératif Desjardins***

Le capital de risque constitue une condition favorable au démarrage de projets créant investissements et emplois. Une disponibilité accrue de capital de risque aura par ailleurs un effet direct sur le renforcement de l'entrepreneuriat local. Les coopératives, comme les PME, jouent un rôle stratégique dans le développement de la région. Ces coopératives connaissent actuellement une croissance rapide qui contribue directement à l'enrichissement de l'économie régionale. Cette croissance est cependant limitée par une insuffisance de capitaux propres.

Le gouvernement a décidé de soutenir, pour un montant de 710 000 dollars, la mise en place de Capital régional et coopératif Desjardins. Cette filiale du mouvement Desjardins sera habilitée à recueillir, auprès des membres de caisses et autres investisseurs privés du Québec, du capital bénéficiant d'un incitatif fiscal spécifique. Capital régional et coopératif Desjardins sera orienté vers des investissements dans la région et vers le financement d'investissements dans les coopératives.

Le régime d'investissement coopératif permet à un membre ou à un travailleur d'une coopérative admissible d'obtenir une déduction à l'égard du coût d'acquisition d'une part de la coopérative. Afin de compléter les appuis apportés au financement des coopératives, le gouvernement du Québec a décidé de bonifier ce régime en portant de 10 % à 30 % du revenu total du particulier le maximum admissible de la déduction pour une année donnée.

▪ ***Financement des PME***

Les PME situées en région rencontrent des difficultés importantes dans la recherche de capitaux, et plus spécifiquement de prêts. Cette réalité s'explique en grande partie par les réticences des institutions financières à s'engager dans des projets d'implantation d'entreprises dans les territoires où la continuité des affaires est incertaine.

Afin de faciliter le financement des PME situées dans le Nord-du-Québec, le gouvernement, en accordant 770 000 dollars sur trois ans, permettra à Garantie Québec de leur octroyer davantage de prêts, ce qui devrait permettre des investissements de près de 11 millions de dollars.

▪ ***Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises***

Ces programmes d'accès au financement et aux capitaux ne permettent pas cependant de répondre aux besoins conjoncturels de certaines entreprises du Nord-du-Québec œuvrant dans des secteurs d'activité à

haut contenu technologique et exerçant un rôle économique majeur dans la région.

Afin d'aider les entreprises éprouvant des difficultés financières en raison de l'évolution de la conjoncture et qui présentent une perspective raisonnable de rétablissement de leur rentabilité. Pour ce faire, le gouvernement met en place un programme d'aide au fonds de roulement des entreprises de ces secteurs au coût de 1,2 million de dollars sur trois ans.

- ***Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels***

Certaines PME établies dans la région du Nord-du-Québec ont de la difficulté à trouver des locaux industriels répondant à leurs besoins. Les promoteurs sont peu enclins à réaliser des projets immobiliers ou à effectuer des améliorations locatives pour les PME dont la pérennité n'est pas toujours assurée. De plus, pour financer leurs projets, les promoteurs doivent faire une importante mise de fonds qui varie entre 30 % et 40 %.

Afin de corriger cette situation, le gouvernement accordera un montant de 1,3 million de dollars sur trois ans, ce qui permettra à Garantie Québec d'octroyer, à un promoteur immobilier, une garantie de remboursement d'éventuelles pertes nettes de loyers.

3.4 Autres mesures

Mesures additionnelles pour le Nord-du-Québec

Le gouvernement injectera 6,1 millions de dollars pour mettre en place deux mesures particulières pour le Nord-du-Québec. En raison de la fermeture de mines, la région connaît une période particulièrement difficile en ce qui concerne l'emploi. Le contexte économique actuel et les perspectives d'avenir à court terme sont particulièrement problématiques en raison du peu de projets de développement d'envergure dans la région.

- ***Fonds de création d'emplois municipaux du Nord-du-Québec***

Afin de contrer la dégradation socio-économique vécue par la région, le gouvernement accordera 3 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, pour soutenir un fonds de création d'emplois municipaux.

L'aide sera destinée aux municipalités et aux organismes à but non lucratif parrainés par les municipalités qui présenteront des projets

visant la création d'emplois à court terme et l'amélioration des infrastructures sur le territoire.

Les clientèles visées seront les prestataires du régime de soutien du revenu et d'assurance-emploi de même que les personnes sans chèque. Les secteurs d'intervention privilégiés seront le récréotourisme, l'environnement, les travaux d'aménagement urbain et faunique ainsi que l'organisation d'activités culturelles.

▪ ***Soutien aux organismes du Nord***

De plus, le gouvernement accordera un soutien financier de 1,1 million de dollars au cours des trois prochaines années aux comités consultatifs de l'environnement Kativik et Baie-James. Ces deux organismes, créés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), agissent comme interlocuteurs privilégiés et formels auprès du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Ils ont également pour fonction de surveiller l'application des régimes de protection de l'environnement prévus à la CBJNQ.

▪ ***Mesures d'appui au plan des régions***

Finalement, un budget de 2 millions de dollars sur trois ans est prévu pour des mesures d'appui à la mise en place de la stratégie de développement économique de la région.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique des régions ressources. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera dans la région du Nord-du-Québec plus de **100 millions de dollars**.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources poursuit des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir à la région des outils de développement adaptés à ses besoins.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec la région. En fait, ce sont les forces vives du Nord-du-Québec qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare le Nord-du-Québec du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques de la région qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – **Budget 2001-2002**, Section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. SOUTENIR LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES : IMPÔT ZÉRO POUR LES PME

<i>Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées</i>			
<i>Entreprises admissibles</i>	<i>Congé fiscal</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le jour après le Discours sur le budget 2001-2002 et jusqu'au 31 décembre 2010
<i>Modalités particulières</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars. ▪ La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars. ▪ De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société. 			

2. STIMULER LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

<i>Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources</i>		
<i>Taux du crédit</i>	<i>Régions admissibles</i>	<i>Période d'admissibilité des projets</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004
<i>Activités admissibles</i>		
<p style="text-align: center;"><i>Transformation du bois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois ▪ Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie 	<p style="text-align: center;"><i>Transformation du papier ou du carton</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton ▪ Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie 	
<p style="text-align: center;"><i>Énergie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie 	<p style="text-align: center;"><i>Transformation d'aliments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ▪ Exemples : Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve 	
<p style="text-align: center;"><i>Transformation des métaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux ▪ Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques 	<p style="text-align: center;"><i>Autres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles ▪ Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce ▪ Fabrication de produits à partir de la tourbe 	
<p><i>Modalités particulières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources. ▪ Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources. 		

3. ENCOURAGER L'EXPLORATION MINIÈRE

<i>Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière</i>				
<i>Dépenses admissibles</i>	<i>Exemples de dépenses admissibles</i>	<i>Taux du crédit</i>		
		<i>Général</i>	<i>Avec bonification pour le Moyen et le Grand-Nord</i>	
Dépenses d'exploration minière et certaines dépenses de mise en valeur	<i>Dépenses d'exploration</i>	Société non productrice (junior)	40 %	45 %
	▪ Frais de prospection			
	▪ Frais d'études géologiques			
	<i>Mise en valeur</i>	Société productrice (majeure)	20 %	25 %
▪ Frais de forage ou de creusage d'un puits de pétrole ou de gaz				
Dépenses liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie	Frais liés à l'acquisition et à l'installation d'une éolienne à des fins d'essai		40 %	

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

TABLEAU A.1

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	2001- 2002*	2002- 2003	2003- 2004	Total
Mesures fiscales				
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Impôt zéro pour les PME manufacturières				
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation				
Assurer la croissance du secteur des ressources	7,6	13,9	16,8	38,3
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière				
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Capital régional et coopératif Desjardins				
Bonification du régime d'investissement coopératif				
Mesures budgétaires	18,5	25,3	18,2	62,0
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Soutien aux productions régionales	0,1	0,2	0,2	0,5
Brigades de la deuxième et troisième transformation du bois	0,1	0,1	0,1	0,3
Transformation du bois à Waswanipi	-	0,1	0,1	0,3
Développement touristique	1,8	2,7	2,2	6,7
Plan de consolidation des pourvoies	0,2	0,4	-	0,6
Programme Forêt-Faune	0,1	0,2	-	0,3
Entente spécifique en tourisme	0,5	1,0	1,0	2,5
Programme de développement des parcs au Nord-du-Québec	1,0	1,0	1,0	3,1
Centre multifonctionnel de Kuujuaq	-	0,1	0,1	0,3
Favoriser le développement de créneaux d'excellence	1,5	6,5	2,5	10,5
Fonds à l'innovation du Nord-du-Québec	0,5	1,5	1,0	3,0
Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence	1,0	5,0	1,5	7,5
Assurer la croissance du secteur des ressources				
Encourager l'exploration et l'exploitation minières	6,7	7,0	5,5	19,2
Fonds à la prospection minière pour le territoire de la Baie-James	0,2	0,2	0,2	0,6
Soutien financier au développement minier	1,1	1,5	-	2,6
Assistance financière à l'exploration minière	2,0	2,0	2,0	6,0

	2001- 2002*	2002- 2003	2003- 2004	Total
Fonds de diversification de l'exploration minière	1,8	3,0	3,0	7,8
Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté	1,4	-	-	1,4
Assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique	0,3	0,3	0,3	0,9
Favoriser le développement durable des ressources forestières	3,2	2,8	2,8	8,9
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	2,8	2,8	2,8	8,5
Programme de création d'emplois en forêt	0,3	-	-	0,3
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Soutien à l'entrepreneuriat	1,1	1,1	1,0	3,1
Renforcement de la capacité d'action des CLD	0,6	0,6	0,6	1,9
Fonds d'investissements destiné à l'entrepreneuriat féminin	0,3	0,3	0,3	0,8
Impact PME	0,2	0,2	0,1	0,5
Des outils financiers mieux adaptés	1,9	3,0	2,1	7,0
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	0,5	1,5	1,0	3,0
Capital régional et coopératif Desjardins	0,4	0,4	-	0,7
Financement des PME	0,3	0,3	0,3	0,8
Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises	0,4	0,4	0,4	1,2
Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels	0,4	0,4	0,4	1,3
Autres mesures	2,2	2,0	2,0	6,1
Fonds de création d'emplois municipaux du Nord-du-Québec	1,0	1,0	1,0	3,0
Soutien aux organismes du Nord	0,5	0,3	0,3	1,1
Mesures d'appui au plan des régions	0,7	0,7	0,7	2,0
GRAND TOTAL	26,1	39,2	35,0	100,3

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 2,6 millions de dollars en 2000-2001.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour le Nord-du-Québec.....	26
-----------	---	----

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Indice des disparités régionales de développement.....	11
-------------	---	----

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires	63
-------------	---	----